



ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

– RUE SCHAFRAIN ET RUE DES BERGERS

PROLONGATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Vu la loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes,

Vu l'arrêté municipal du 04 avril 2025 réglementant la circulation et le stationnement jusqu'au 23 mai 2025,

Vu la demande de prolongation du 21 mai 2025 formulée par la société TAMAS BTP 67 (67210 VALFF),

Considérant l'extension du réseau souterrain basse tension en cours de réalisation pour l'alimentation de 5 nouveaux bâtiments situés Rue des Bergers (Carrés de l'Habitat),

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1

Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules est interdit, au droit du chantier (du n° 15 Rue Schafrain au n° 24 rue des Bergers) du vendredi 23 mai 2025 au vendredi 06 juin 2025 (inclus).

Article 2

Pendant cette même période, la vitesse sera limitée à 30km/h, dans la voie précitée.

Article 3

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise TAMAS BTP 67 chargée de l'exécution des travaux.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Epfig.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- * à la Gendarmerie à Barr
- * au SMICTOM Centre Alsace
- * au SIS du Bas-Rhin
- * à l'entreprise TAMAS BTP 67

Epfig le 21 mai 2025

Le Maire

Jean-Claude MANDRY

Mairie d'Epfig

3, Place de la Mairie – 67680 Epfig
03 88 85 50 08 – mairie@epfig.fr

